



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize janvier, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Denis BAUR, Maire**.

Date de la convocation :
11 janvier 2023

Date d'affichage :
11 janvier 2023

Nombre de conseillers élus : **15**
Nombre de conseillers en fonction : **14**
Nombre de conseillers présents : **14**

PRÉSENTS

NICLOUX Didier ■ **DI BARTOLOMÉO** Roland ■ **BASTIEN** Laure ■ **DEUWEL** Audrey ■ **GRÉGORIS** Emmanuel ■ **GROSJEAN** Nadine ■ **KAIZER** Didier ■ **LANGMAR** Déborah ■ **MARIAGE** Sébastien ■ **NOWAK** Alain ■ **RENOIR** Isabelle ■ **SVALUCCI** Stéphanie ■ **VARNIER** Jean-Charles.

ABSENTS

ORDRE DU JOUR

Communications

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance
2. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau - Exercice 2021
Rapporteur : Monsieur Roland Di Bartoloméo
3. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau - Exercice 2021
Rapporteur : Monsieur Roland Di Bartoloméo Frais d'éclairage et de chauffage de l'église - Année 2022
Rapporteur : Monsieur Didier Nicloux
4. Spectacle 2023 : fixation du prix d'entrée
Rapporteur : Monsieur Alain Nowak
5. Aménagement d'une place des fêtes et extension du parking de covoiturage
Rapporteur : Monsieur le Maire
6. Travaux sylvicoles - année 2023
Rapporteur : Monsieur Alain Nowak
7. Remplacement du réfrigérateur à l'espace socioculturel
Rapporteur : Monsieur Didier Nicloux
8. Contribution au SDIS - année 2023
Rapporteur : Monsieur le Maire
9. Divers

Secrétaire de séance :
Stéphanie Salvucci

Communications

Monsieur le Maire fait un point de situation sur les dossiers en cours :

Travaux rue du Moulin et rue de Zoufftgen :

Les travaux ont repris. Le mur qui délimitait l'emplacement du monument aux morts a été enlevé. Le vide laissé à cet endroit a été comblé par de la terre afin de retrouver un talus harmonieux.

Cellules commerciales :

Plusieurs professionnels ont manifesté un intérêt pour la reprise du local de la « Magie du ravioli ». Des discussions sont en cours également pour la reprise d'une partie de l'ancien local du kinésithérapeute par un professionnel travaillant dans le tertiaire.

Population :

L'INSEE a publié ses chiffres concernant la population kanfenoise. Kanfen compte 1248 habitants en population totale 1 210 habitants en résidence principale.

Visite Président du Département :

Patrick Weiten, Président du département de la Moselle inaugurera les travaux réalisés sur la commune de Kanfen par le département le mardi 24 janvier à 9h30.

Ces réalisations sont les suivantes :

- le giratoire à l'entrée d'Entrange
- le tunnel sous chaussée rue du Moulin
- l'aménagement des abords de la Kissel.

1 - Approbation du compte rendu de la dernière séance

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Suivent les signatures au registre des délibérations.

N° 2023-01 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau - Exercice 2021

Rapporteur : Monsieur Roland Di Bartoloméo

Conformément au décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris par l'application de l'article L.2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service des Eaux de la Communauté d'Agglomération Portes de France, nous a fait parvenir le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de l'année 2021.

Ce rapport qui reprend le prix et la qualité de service de l'eau potable pour l'exercice 2021 a été mis à la disposition de l'assemblée délibérante qui a pu librement le consulter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- **de prendre acte et approuver** le rapport annuel du Service des Eaux de la Communauté d'Agglomération Portes de France pour l'exercice 2021.

N° 2023-02 – Rue du Moulin et Zoufftgen : reprise de voirie

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'aménagement de la rue du Moulin et de la rue de Zoufftgen par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et pour permettre un aménagement qualitatif de cette voirie, il a été proposé aux propriétaires riverains de ces axes de céder à l'euro symbolique une partie des parcelles qui font l'objet de cet aménagement.

Par délibération en date du 22 novembre 2021, un certain nombre de propriétaires ont accepté cette cession. Il reste encore trois parcelles à régulariser du fait d'un changement de propriétaire.

Il s'agit des parcelles :

- section 1, parcelle 124 d'une contenance de 0,04 are appartenant à M. MAZARS Samuel et Mme MAZARS Mélanie ;
- section 2, parcelle 14 d'une contenance de 0,09 are appartenant à M. BRENELIN David et Mme MASCIOVECCHIO Tessy ;
- section 4, parcelle 257/48, 263/158 et 49 d'une contenance de 0,25 are appartenant à Mme ALBERT Emilie et M. PUSTEJOVSKY Adam ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- **d'accepter** la reprise des parcelles mentionnées ci-dessus à l'euro symbolique ;

- **d'inscrire** les crédits correspondant au budget 2023 ;
- **de désigner** Maître Junger, notaire à Hagondange pour s'occuper des formalités ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié correspondant à ces acquisitions.

N° 2023-03 – Frais d'éclairage et de chauffage de l'église - Année 2022

Rapporteur : Monsieur Didier Nicloux

Dans le cadre de l'utilisation commune par la municipalité et le Conseil de Fabrique de l'église paroissiale, il a été convenu de répartir les frais d'électricité et de chauffage de cette structure entre ces deux entités.

Le montant des charges relevant du Conseil de Fabrique se répercute ainsi :

- 250,00 € correspondant à sa consommation électrique pour l'année 2022
- 1 391,00 € pour ses charges de chauffage concernant l'année 2022 soit un total de 1 641,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- **de confirmer** les sommes indiqués ci-dessus dues par le Conseil de Fabrique
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à émettre le titre correspondant.

N° 2023-04 – Spectacle 2023 : fixation du prix d'entrée

Rapporteur : Monsieur Alain Nowak

Dans le cadre de son programme culturel pour la saison 2022/23, la commune organise différentes manifestations gratuites ou payantes.

Le samedi 28 janvier 2023, la municipalité accueille un groupe musical pour un spectacle intitulé « *Voyage de travers dans le Connemara* ». Les artistes sollicitent un cachet de 1 300 € et la prise en charge des frais de transport.

Afin de couvrir les frais relatifs à cette manifestation, il est proposé au conseil municipal de valider le prix d'entrée unique de ce spectacle à 10 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- **de fixer** le prix d'entrée unique du spectacle à 10 € ;
- **d'autoriser** le versement du cachet fixé à 1 300 € et la prise en charge des frais de transport ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats avec les artistes et engager toute demande administrative nécessaire à la réalisation de cette manifestation.

N° 2023-05 – Aménagement d'une place des fêtes et extension du parking de covoiturage

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le déplacement du monument aux Morts à proximité du parc et de l'espace socioculturel impose une réflexion sur l'aménagement de l'ancien terrain de pétanque en place des fêtes de la commune pour la tenue de nombreuses manifestations patriotiques et festives.

Cet aménagement pourrait se traduire par 3 actions concrètes à savoir :

- la plantation d'arbres sur l'ancien terrain de pétanque et la végétalisation de l'espace entourant le monument aux Morts
- l'extension du parking de covoiturage (12 places) qui ferait également office de stationnement lors des manifestations
- la mise en place de mâts à drapeaux pour le pavoisement lors des journées de commémoration officielles

Le coût de cette opération s'élève à 41 538,22 € HT soit 49 845,86 € TTC et pourrait faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR ou du Fonds Vert.

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses

Nature de l'opération	HT	TVA	Montant TTC
Plantation arbres ancien terrain de pétanque	11 492,00	2 298,40	13 790,40
Extension parking de covoiturage (12 places)	29 131,00	5 826,20	34 957,20
Mise en place de mâts à drapeaux	915,22	183,04	1 098,26
Total	41 538,22 €	8 307,64 €	49 845,86 €

Recettes

Montant H.T. : 41 538,22 € HT Montant TTC : 49 845,86 € TTC	%	Montant H.T.	TVA	Montant TTC
Subventions		Total	16 615,29 €	
DETR ou Fonds Vert	40 %	16 615,29 €		
Commune	60 %	24 922,93 €	8 307,64 €	33 230,57 €
	100 %	41 538,22 €	8 307,64 €	49 845,86 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- **d'accepter** le projet d'aménagement de la place des fêtes et de l'extension du parking de covoiturage ;
- **de valider** le plan de financement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auxquelles la commune peut prétendre au titre de la DETR ou du Fonds vert ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

N° 2023-06 – Travaux sylvicoles - année 2023

Rapporteur : Monsieur Alain Nowak

Par courrier en date du 8 décembre 2022, l'Office National des Forêts a adressé à la commune le descriptif des travaux sylvicoles à réaliser en forêt de Kanfen pour l'année 2023. Ces travaux comprenant des dégagements manuels et la maintenance du cloisonnement sylvicole au broyeur s'élèvent à 10 081,09 € HT soit 11 089,20 € TTC.

Par ailleurs, il est proposé au conseil municipal de retenir :

- le bucheron KARAKUS pour les travaux d'abattage pour un montant de 2 366 €
- la société CHÈNE D'OR pour les travaux de débardage pour un montant de 2 349 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- **d'accepter** la proposition de travaux sylvicoles pour l'année 2023 réalisés dans le cadre de l'assistance technique de l'ONF ;
- **de retenir** le bucheron KARAKUS pour les travaux d'abattage pour un montant de 2 366 € et la société CHÈNE D'OR pour les travaux de débardage pour un montant de 2 349 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en rapport à cette opération.

N° 2023-07 – Remplacement du réfrigérateur à l'espace socioculturel

Rapporteur : Monsieur Didier Nicloux

Le réfrigérateur de l'espace socioculturel acquis dans le cadre de la construction de cet équipement est hors d'usage.

Cet appareil nécessaire au bon fonctionnement de la salle lors des locations doit impérativement être remplacé.

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir 2 nouveaux réfrigérateurs auprès de la société AMKLUX installée à Luxembourg au 16 rue Pasteur - L-2310 LUXEMBOURG qui a fait une offre de prix de 1 414 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- **d'accepter** le remplacement du réfrigérateur de l'espace socioculturel ;
- **de valider** l'acquisition de ce matériel auprès de la société AMKLUX pour un montant de 1 414 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en rapport à cette opération.

N° 2023-08 – Contribution financière au SDIS - Année 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il appartient au conseil municipal de voter chaque année le montant de la contribution communale financière revenant au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle au titre de ses frais de fonctionnement.

Par lettre en date du 24 novembre 2022, le SDIS nous a notifié le montant de la contribution annuelle pour l'année 2023 qui s'élève à 15 392,60 € qui peut être réglée par prélèvement en 3 mensualités, à savoir :

au 15/04/2023 5 131,00 €

au 15/08/2023 5 131,00 €
au 15/11/2023 5 131,60 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- **d'accepter** la participation financière demandée qui sera inscrite à l'article 6553 du Budget Primitif 2023.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Divers

Néant

La secrétaire

Stéphanie Salvucci

Le Maire

Denis BAUR